

**CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION 2017/01
DU MARDI 03 JANVIER 2017- 20 H**

Présents : MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Daniel VERNAY, Marc RIGOLLET, Ingrid VACLE, Alain BEAUFORT, Philippe MANOUKIAN, Stéphane RAYMOND, Vincent JARNET, Marie-Thérèse PERRET.

Excusés : David CLOUVET, Isabelle BRULAY, Jérôme VAUCHER, Sandrine BUENAFUENTE, Stéphanie MATHON.

Date de convocation : 28 décembre 2017

Secrétaire de séance : Alain BEAUFORT

Le Maire ajoute un sujet à l'ordre du jour : rétrocession d'un terrain par l'EPF de l'Ain

Approbation du compte rendu réunion précédente

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 06 décembre 2016

Lotissement du chêne

- Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier
- Une réunion est programmée avec LOGIDIA le 04 janvier 2017 (planning et coût du lot n° 6)
- Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité autorise le Maire à déposer une demande de permis d'aménager au nom de la commune, pour l'aménagement de ce lotissement et à accomplir toutes les formalités afférentes.

Entrée Village / consultation travaux

- Vincent JARNET fait le compte rendu de la réunion voirie / bâtiments du 27 décembre 2016 et présente le dossier de consultation aux entreprises. Le Conseil Municipal approuve ce dossier. 4 entreprises seront consultées pour ces travaux.
- Marc RIGOLLET présente une documentation concernant des ralentisseurs routiers de béton armé. Des solutions alternatives seront examinées afin de limiter la vitesse des véhicules lors de la traversée du village

Sécurisation écoles

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Préfecture afin d'aider au financement pour l'installation d'un interphone à l'école au titre de la sécurisation des établissements scolaires. Un devis a été demandé à l'entreprise Maxime KHAIR électricité.

Montant : 1 134 HT / 1 360.80 € TTC

Montant de la subvention : 227 €

Le Conseil Municipal approuve cette dépense.

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Suppression du poste de Dominique LASSARA (2017 01 01)

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics.

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer le poste de rédacteur territorial en raison du départ à la retraite de M. Dominique LASSARA, titulaire sur ce poste,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la commune tel qu'indiqué ci-dessous à compter du 01^{er} février 2017 :

- 1) Liste des emplois permanents à temps complet :
 - 1 adjoint administratif
- 2) Liste des emplois permanents à temps non complet :
 - 1 agent technique : 32 H. / hebdo
 - 1 ATSEM principal 2^{ème} classe : 29.5 H. / hebdo
 - 1 ATSEM 1^{ère} classe : 29 H./ hebdo.
 - 1 agent d'entretien titulaire : 26.5 H. / hebdo.

Accroissement temporaire d'activité (2017 01 02)

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1^o,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail au secrétariat de mairie (recensement population, refonte des listes électorales, scrutins successifs), il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à raison de 11 heures de travail par semaine ;

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à compter du 01^{er} février 2017 pour une durée de 11 mois,
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 11 heures hebdomadaires
- DECIDE que la rémunération sera indexée sur l'IB 354
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Départ retraite Dominique LASSARA

Pascale DEGLETAGNE informe le Conseil Municipal qu'un cadeau sera offert à Dominique LASSARA pour son départ en retraite. Il lui sera remis lors de la cérémonie des vœux.

Convention Veyle Vivante (2017 01 03)

Marc RIGOLLET rappelle la mise en œuvre de l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Il présente une convention pour la réalisation d'un Plan de Désherbage Communal

Dans le cadre du contrat de rivière Veyle 2015-2020 Le Syndicat Mixte Veyle Vivante prévoit la réalisation de plans de désherbage communaux sur son territoire dans l'objectif de diminuer la présence de matières actives phytosanitaires dans ses cours d'eau.

Par conséquent, le Syndicat Mixte Veyle Vivante prévoit d'apporter une assistance technique et administrative à l'ensemble des communes de son territoire en ayant fait la demande.

L'engagement financier de la commune est de 100 €.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, à l'unanimité

- approuve cette convention
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

EPF de l'Ain

- Rétrocession du terrain derrière le Restaurant du Marronnier (2017 01 04)

Le Maire présente au Conseil Municipal une délibération du conseil d'administration de l'EPF de l'Ain en date du 02/12/2016 relative au projet de revente 2017 à la commune des parcelles cadastrées A 914 et A 995, situées derrière le Restaurant du Marronnier, pour un montant de 11 699,45 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la délibération de l'EPF de l'Ain
- approuve la revente 2017 à la commune des parcelles cadastrées A 914 et A 995 pour un

montant de 11 699,45 €

- décide l'inscription de cette dépense au budget primitif 2017
- autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

- Informations diverses EPF de l'Ain

- Le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral portant adhésions à l'EPF de l'Ain suite à la fusion des Communautés de Communes
- Il présente ensuite un compte rendu du conseil d'administration de l'EPF de l'Ain du 02/12/2016 portant retrait des communes d'Anglefort et de Corbonod.

Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'autorisations d'urbanisme suivantes :

- TRICHARD Gilbert « La Mitaine »: Déclaration préalable pour division en vue de construire
- GUYOT Romain « Le Mont » : Permis de construire une maison d'habitation
- GAEC Guyot « Le Mont » : Déclaration préalable pour division en vue de construire

Comptes rendus réunions

Le conseil municipal prend connaissance des comptes rendus des réunions suivantes :

- Association de promotion du poisson des étangs de la Dombes : 14/12/2016
- AMF / Organom : urbanisme et logement : 0/12/2016
- Syndicat Veyle Vivante : comité syndical du 13/12/2016

Réunions à venir

- Sobeca / fibre optique : 09/01/2017

Commission voirie : une réunion sera prévue pour entamer une réflexion sur la réduction de l'éclairage public nocturne.

Informations de la municipalité

- Le conseil Municipal décide des dates des prochaines réunions :

07/02/2014 à 20 h00

07/03/2017 à 20 h 00

04/04/2017 à 20h30

02/05/2017 à 20h30

06/06/2017 à 20h 30

04/07/2017 à 20h30

08/08/2017 à 20h30

- Marc RIGOLLET présente un courrier d'information de l'Agence de l'Eau concernant les subventions allouées pour l'achat de matériel suite à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires.

-Information sur le déroulement de la cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 07 janvier 2017

- 40 ans fête de la frite : à cette occasion, le conseil municipal souhaite aider le comité des fêtes en matière de communication.

- information du survol des lignes électriques HTA par hélicoptère pour contrôle du réseau entre le 16/01/2017 et le 28/02/2017

- Terrain de basket : information sur la contrôle des panneaux réalisé par la Communauté de Communes

- SPA : le Maire informe le Conseil Municipal de la suppression du service fourrière de Dompierre sur Veyle à compter du 1^{er} janvier 2018

- Logement écoles : information sur le remplacement du cumulus.

- Salle des fêtes : un devis a été demandé pour le remplacement du cumulus, qui alimente également la cantine scolaire.

- Information sur le décès d'Antoine BUET

Questions orales des conseillers municipaux.